AMBASSADE DE FRANCE
A DUBLIN

Conseil consulaire du 7 novembre 2018

Etaient présents :
M. Stéphane CROUZAT, ambassadeur, président du conseil consulaire
Mme Amélie DOLLE, conseillère consulaire, vice-présidente du conseil consulaire
Mme Laurence HELAILI, conseillère consulaire
Mme Marie-Hélène POUDEVIGNE, conseillère consulaire
M. Henry LEPERLIER, conseiller consulaire
M. Lionel PARADISI-COULOUMA, premier conseiller
Mme Annabelle PRATS, cheffe de chancellerie
Mme Audrey de FORVILLE, agent consulaire

L'ordre du jour avait été proposé et transmis aux conseillers consulaires. Mme Marie-Hélène POUDEVIGNE a demandé l'ajout des 3 points notés en questions diverses.

1. **Election du ou de la vice-président(e) du conseil consulaire**

2. **Situation de la circonscription consulaire**

   2.1 Communauté française inscrite au registre
   2.2 Point d'étape concernant la mise en œuvre du plan d'action de l'ambassade

3. **Aides sociales**

   3.1 ITAS (Irish Tourist Assistance Service) : subvention
   3.2 Aides ponctuelles

4. **Actualité consulaire**

   4.1 CNIS et passeports
   4.2 Etat civil, nationalité et PACS
   4.3 Affaires militaires
   4.4 Nomination en cours des consuls honoraires de Cork et Limerick
   4.5 Tournées consulaires
   4.6 Elections
   4.7 Sécurité

5. **Questions diverses**
   5.1 Carte interactive du site internet
   5.2 Logement en Irlande
   5.3 Lecture de la lettre d'un ressortissant français

Le conseil consulaire est ouvert à 11h45 sans la présence de M. Henri LEPERLIER qui avait prévenu qu'il arriverait en cours de séance.

1 - Election du ou de la vice-président(e) du Conseil consulaire

Mme POUDEVIGNE rappelle que lors du conseil consulaire du 7 novembre 2014 il avait été décidé une vice-présidence tournante d'un an et demi pour chaque conseiller consulaire suivant le calendrier suivant :

- Henry LEPERLIER : du 1er juin 2014 au 30 novembre 2015
- Marie-Hélène POUDEVIGNE : du 1er décembre 2015 au 31 mai 2017
- Max Gonzague de LALOUBIE, remplacé par Mme Amélie DOLLE : du 1er juin 2017 au 30 novembre 2018
- Laurence HELAILI : du 1er décembre 2018 au 30 mai 2020

Elle signale qu'il avait également été entendu qu'aucun conseiller ne pourrait se prévaloir de son rôle de vice-président, notamment lors des campagnes électorales, ni n'en faire un usage extérieur, et que ces points figurent au procès-verbal du Conseil consulaire du 7 novembre 2014.

2 - Situation de la circonscription consulaire

a. Communauté française inscrite au registre

	2017 (au 06/11)	2018 (au 06/11)
Nombre de Français inscrits au Registre	9757	10 857

Il est observé une augmentation de 1100 inscrits en 1 an soit de 10% environ.
Il a par ailleurs été signalé que le gros travail de nettoyage du registre et les différentes campagnes de sensibilisation menées par le Département et par cette ambassade sur la nécessité désormais de se faire radier lors du départ de l'Irlande permet une vision plus juste de la réalité de la communauté française.

Mme Poudevigne revient sur la campagne d'envoi massif aux électeurs (dont 1575 notifications de rediation) et souhaite connaître le nombre d'inscrits à la liste électorale consulaire. Le chiffre de 6769 électeurs lui est transmis et il est entendu que ce sujet sera plus précisément étudié en point 4.6.

b. Point d'étape concernant la mise en œuvre du plan d'action de l'ambassade

M. l'ambassadeur se réjouit d'une économie irlandaise florissante (7,2 % de croissance affichés en 2017) et de de la baisse du taux de chômage (5,1%), mais rappelle le besoin croissant du pays en infrastructures.

Il rappelle également la situation politique locale avec un gouvernement minoritaire mais un Premier ministre qui réussit à exercer son mandat, notamment grâce à sa fine gestion du Brexit, grand sujet d'inquiétude pour l'Irlande.

De nombreuses visites ministérielles ont eu lieu ces derniers mois, en France comme en Irlande, permettant le dialogue des deux pays. Il est toutefois à noter 2 sujets sur lesquels il n'y a aucune convergence :

- la fiscalité du numérique, pour laquelle la France n'est pas soutenue au sein de l'Union européenne par l'Irlande ;
- le traité d'interdiction des armes nucléaires, traité jugé contre-productif par la France mais signé par l'Irlande.

Les sujets bilatéraux sont nombreux. A noter entre autres :

- l'attractivité de la France dans le cadre du « Investors Month » dont la prochaine édition est prévue le 22 novembre ;
- le forum "Creative Responses to Climate Change" à Trinity College le 5 novembre 2018;
- le dossier de l'interconnecteur celtique, un projet de câble sous-marin entre l'Irlande et la France ;
- le développement des liaisons maritimes (re. Brexit)
- le succès croissant du Diplôme d'études en langue française (DELF) en Irlande (200 certifications en 2016 contre 750 en 2018) ;
- le développement du dispositif « Français LAngue Maternelle » (FLAM) avec 8 associations soutenues et 2 en cours de création ;
- l'admission de l'Irlande en tant qu'observateur à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;
- la bonne santé du Lycée français d'Irlande (LFI) et des Alliances de Dublin et de Cork;
- le Partenariat franco-irlandais Hubert Curien (PHC) Ulysses qui vise à promouvoir la mobilité des chercheurs dans le domaine des énergies renouvelables et qui bénéficiera de financements complémentaires de EirGrid et RTE ;
- le dynamisme du programme Erasmus, mis en avant cet été par l'exposition de photographies « Unions européennes / Erasmus families » et le million de "Bébés erasmus".

3 <u>Aides sociales</u>

a. ITAS (Irish Tourist Assistance Service) : subvention

Depuis 2012 une subvention annuelle est versée à l'association ITAS (Irish Tourist Assistance Service) qui apporte son aide aux touristes victimes de vols et d'agressions en Irlande.
Pour 2018, une dotation de 800€ avait été demandée par le poste et la somme de 500 euros avait été accordée par le Département.

En 2017, ITAS a porté assistance à 892 touristes dont 128 français.
En 2018, ITAS a porté assistance à ce jour à déjà 900 touristes dont 104 français.

L'association est l'un des partenaires importants de l'ambassade. Elle permet notamment d'assurer un relai physique le week-end lorsque les bureaux du consulat sont fermés : l'association donne alors accès à un téléphone pour contacter l'agent d'astreinte, les services bancaires, la famille, les services de police. Elle a également des contacts privilégiés avec les compagnies aériennes et les structures touristiques en Irlande.

ITAS trouve souvent des solutions gratuites ou peu onéreuses pour les Français de passage sans ressource ou bloqués en Irlande en l'attente de l'émission d'un laissez-passer.

Le conseil consulaire est conscient de l'aide de l'association et approuve le renouvellement de la demande de subvention pour ITAS pour l'année 2019.

b. Aides ponctuelles

Pour rappel, l'objet de ces aides est de résoudre des difficultés ponctuelles pour les Français inscrits au registre (secours occasionnels) ou pour les Français de passage ou non-inscrits au registre (aides exceptionnelles).

Entre le 1er janvier et le 6 novembre 2018, ce poste est venu en aide de 3 compatriotes au travers d'aides exceptionnelles et de secours occasionnels pour un montant total de 261,99€ (nuit d'hôtel pour une personne en grande difficulté financière en cours de marginalisation, un billet d'avion au profit d'une personne rencontrant des troubles psychiatriques graves ainsi qu'un billet de bus et une séance chez le psychologue pour un jeune dépourvu de ressources ayant été agressé…)

4 Actualité consulaire

a. CNIS et passeports

	2017	2018
Passeports	1.657 sur toute l'année (1180 adultes 38 pour les + de 15 ans 411 pour les – de 15 ans)	1.629 au 5 novembre
CNIS	724 sur toute l'année	636 entre janvier et août
Laissez-passer	253 sur toute l'année	169 au 5 novembre
Passeports d'urgence	25 sur toute l'année	19 au 5 novembre

Le service sécurisé d'envoi des passeports à domicile pour les Français inscrits au Registre rencontre du succès et fonctionne bien. Il évite aux Français résidant loin de Dublin de se déplacer deux fois jusqu'à l'ambassade (c'est-à-dire au moment du dépôt de la demande et au moment du retrait du passeport).

Les délais sont également précisés : 1 à 3 semaines pour un passeport, environ 3 semaines pour une carte nationale d'identité sécurisée (valable 15 ans). Les passeports d'urgence sont délivés pour urgence professionnelle, médicale ou familiale.

Un changement d'horaire de la réponse téléphonique aux usagers par la section consulaire a été mis en place en octobre 2018 : elle a désormais lieu de 15h à 16h tous les jours à l'exception du mercredi (au lieu de 14h30 à 15h30 auparavant).

b. Etat civil, nationalité et PACS

	2017	début novembre 2018
PACS	13	9 (+ 2 prévus vendredi)
Dossiers d'état civil ouverts	370	410
Actes transcrits	323	343
Dossiers de nationalité	8	6
Publication des bans	126	125

L'augmentation du nombre de demandes de publication des bans auprès de notre service pourrait s'expliquer par la délivrance désormais d'une version en anglais de l'équivalent du « certificat de capacité à mariage » français : la « *letter of freedom to marry* » (facilité mise en place depuis septembre 2017).

Il faut par ailleurs noter l'enregistrement de 8 acquisitions de la nationalité française par le mariage.

c. Affaires militaires

Suivant la réglementation actuelle :

- Les jeunes Français doivent être recensés dès 16 ans et avant 25 ans,
- Ils doivent participer à une Journée de défense et Citoyenneté (JDC) dès le recensement et ce avant leurs 25 ans,
- Ils ne peuvent ni passer des examens ou concours, ni être investis de fonctions publiques sans avoir été recensés (pour ceux qui ont moins de 18 ans) ou sans avoir effectué la JDC (pour ceux qui ont entre 18 ans et 25 ans),
- Après 25 ans, ils sont libérés de toute obligation, même s'ils n'ont pas été recensés ou s'ils n'ont pas effectué la JDC.

A l'étranger, les ambassades, consulats généraux et consulats sont en charge des affaires militaires en coordination avec le Ministère de la Défense.
Toutefois les jeunes recensés à l'étranger ou ayant participé à une JDC à l'étranger dépendent du Centre de service national de Perpignan.

o Le Recensement :

- Tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre), les jeunes Français **inscrits au Registre des Français établis hors de France** qui ont eu 16 ans pendant le trimestre précédent - ou les jeunes Français entre 16 et 25 ans qui se sont inscrits au Registre pendant le trimestre précédent - sont recensés.
- Un courrier postal leur est adressé (à l'adresse inscrite dans leur dossier au Registre), accompagné d'une « attestation de recensement ».
- Aucun duplicata de ce document ne peut être délivré par nos services. Si un jeune ne reçoit pas l'attestation ou s'il la perd, il doit s'adresser au Centre de service national de Perpignan: https://www.defense.gouv.fr/jdc/csn/coordonnees-du-csn-perpignan.

o La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) :

- Jusqu'à cette année, une session était organisée entre février et avril, un samedi, au Lycée français d'Irlande. Celle de 2018 avait été annulée du fait des conditions météorologiques.
- Un certificat de participation était remis à la fin de la session. Mêmes modalités en cas de perte que pour l'attestation de recensement.
- En cas d'annulation, un certificat provisoire était remis aux jeunes Français qui avaient 18 ans au moment de passer le baccalauréat.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères considère que, désormais, l'organisation de ces sessions n'est plus une priorité des postes.

o Quelques réflexions :

- Les jeunes qui viennent suivre une ou plusieurs années de scolarité hors du cadre familial, et qui ont eu 16 ans avant leur départ pour l'Irlande, peuvent être encouragés à se faire recenser en France auprès de la mairie de leur lieu de résidence.
- Les jeunes qui vont avoir 18 ans pendant leur séjour peuvent être encouragés à participer à une session en France, ce avant leur départ ou pendant un séjour prolongé en France (vacances scolaires, par exemple). Ils doivent alors contacter directement le Centre de Service National dont ils dépendent suivant leur lieu de résidence : https://www.defense.gouv.fr/jdc/csn .

Pour 2019, la Journée de défense et Citoyenneté ne sera donc vraisemblablement pas organisée par ce poste, mais le recensement des jeunes Français tous les trimestres sera bien sûr assuré. Il convient de bien communiquer pour les informer des solutions qu'ils peuvent envisager pour effectuer leur JDC en France. Ces informations devront également être communiquées au Lycée français d'Irlande. Mme POUDEVIGNE fait remarquer que l'on est face à une contradiction : suppression de la Journée de défense et Citoyenneté d'un côté et création d'un Service national universel (SNU) de l'autre. Elle pose la question de savoir comment un jeune Français inscrit au LFI pourra se présenter au baccalauréat sans pouvoir justifier de sa participation à la JDC. Il lui est répondu que ce jeune obtiendra de la part de l'ambassade une "attestation provisoire de situation vis-à-vis du service national" (=équivalent d'un certificat de report).

Les conseillers consulaires soulèvent la question du futur « Service national universel » (SNU) annoncé par le Gouvernement. La section consulaire n'a eu à ce stade aucune instruction.

d. Nomination en cours des consuls honoraires de Cork et Limerick

Le 22 novembre 2018, le service protocolaire du Department of Foreign Affairs and Trade (DFA) a confirmé que la procédure de nomination de M. Loïc GUYON comme consul honoraire à Limerick et celle de M. Josselin LE GALL comme consul honoraire à Cork étaient en cours.

Il a alors été précisé que ce processus était toujours très long car la « vetting clearance » nécessite d'abord que le Department of Justice and Equality donne son aval, puis que le DFA donne son accord à son tour.

Les deux nominations ont été transmises en interne au Department of Justice en juin 2018. La procédure peut prendre jusqu'à 6 mois.

e. Tournées consulaires

Afin que la communauté française puisse rencontrer la nouvelle cheffe de chancellerie et dans le but de pallier l'absence temporaire d'agences consulaires à Cork et à Limerick, plusieurs tournées consulaires ont été prévues :

- une première tournée consulaire a eu lieu à Cork le 24 octobre 2018, au cours de laquelle ont été reçues 19 personnes, remises 18 pièces d'identité, établis 2 certificats de vie et 2 légalisations de signatures ;

- deux tournées consulaires sont prévues le 14 novembre à Limerick et le 12 décembre à Galway.

M. Henri LEPERLIER rejoint le Conseil consulaire.

f - Elections

Au 06 novembre 2018, 6.769 Français sont inscrits sur la liste électorale consulaire (LEC) de l'ambassade de France à Dublin.

La transition au Répertoire électoral unique suit son cours. Il est rappelé la fin de la possibilité d'une double-inscription sur une liste électorale communale en France et sur une liste électorale consulaire à l'étranger. Les électeurs double-inscrits qui n'auraient fait aucun choix d'ici au 31 décembre 2018 seront radiés d'office de la liste électorale communale.

Par ailleurs les électeurs pourront désormais s'inscrire jusqu'à 6 semaines avant le scrutin – excepté en 2019, année de transition pour laquelle la date limite d'inscription sera le 31 mars 2019.

Le contrôle local des mouvements (radiations et inscriptions) ne sera plus fait par les commissions administratives, qui vont se réunir pour la dernière fois en fin d'année 2018 et début d'année 2019. Il sera effectué par la commission de contrôle à partir de janvier 2019. Elles auront à examiner les mouvements (inscription et radiations) intervenus depuis le 1er janvier 2019.

Elles seront composées de :

- un président, le conseiller consulaire en charge de la vice-présidence du conseil consulaire ;
- 2 membres titulaires et 2 membres suppléants, tous quatre nommés par l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) après avis des conseillers consulaires.
- Mme POUDEVIGNE fait observer que les conseillers consulaires se retrouvent au coeur du processus de désignation des membres de la commission de contrôle, que – selon l'échéancier fourni par l'AFE - les noms des 4 membres devront parvenir à l'AFE avant le 15 décembre 2018 pour validation au plus tard le 11 janvier 2019, et que le secrétariat pour la réunion annuelle obligatoire est assurée par la section consulaire de l'ambassade.

Cette commission devra se réunir au moins une fois par an. Pour l'année 2019, la date devra obligatoirement être choisie entre le 2 et le 5 mai dans la perspective des élections européennes. Le secrétariat sera alors assuré par ce poste.

Elle pourra émettre des *intentions de radiation*, lesquelles seront soumises à une procédure contradictoire préalable écrite. L'électeur aura alors 2 jours pour se manifester.

Elle statuera également sur les recours administratifs préalables (RAPO) formés par les électeurs dans les 5 jours suivant la notification d'une décision de radiation ou de refus d'inscription. Elle aura alors 30 jours pour se prononcer.

Dans le cadre de cette réforme plusieurs campagnes d'informations ont été menées par la section consulaire :

- En mars 2018 : 1575 courriers postaux envoyés pour confirmer la radiation effective de la liste électorale consulaire et la possibilité de recours devant le tribunal ;

- En juin 2018 : parallèlement à la campagne électronique faite par le Département pour signaler la fin de la double-inscription et rappeler l'importance de la radiation lors du retour en France, ce poste a envoyé 416 courriers aux électeurs sans adresse électronique ;

- En octobre 2018 : courrier d'information transmis aux 100 jeunes électeurs (=ayant atteint les 18 ans cette année) ;

- En octobre 2018 : campagne d'information aux Français radiés pour non-renouvellement du registre courant 2018 - les informant qu'ils seraient radiés de la LEC 2019 sans démarche de leur part - a été faite comprenant 421 mails et 100 envois de courriers ;

- **avant la fin de l'année :** une nouvelle campagne d'information par courrier pour les électeurs double-inscrits est à prévoir, modalités encore à déterminer (150 personnes concernées ?).

Par ailleurs plusieurs tournées consulaires dédiées seront organisées par la section consulaire spécifiquement pour préparer les élections européennes du 26 mai 2019 et recueillir les procurations de vote.

f. Sécurité

Le prochain comité de sécurité se tiendra avant la fin de l'année 2018, vraisemblablement début décembre.

Les conseillers consulaires et les consuls honoraires (y compris les 2 consuls honoraires en cours de nomination) seront invités à y participer.

Le but sera notamment d'échanger, d'évaluer le risque et de la menace en Irlande, de faire le point sur les différents exercices menés par l'ambassade (exercices de gestion de crise

et exercices en interne), ainsi que l'articulation de l'ambassade avec les partenaires locaux (autorités irlandaises et autres ambassades).

Dans cette perspective Mme Marie-Hélène POUDEVIGNE fournit une liste d'entreprises implantées autour de Galway employant des Français.

5 <u>Questions diverses</u>

5– a Carte interactive

Mme Marie-Hélène POUDEVIGNE signale qu'il existe, sur la page d'accueil du site internet de l'ambassade, une carte interactive intitulée « présence française en Irlande », dans laquelle les élus n'apparaissent pas et que cela porte ombrage à leur mission.
L'ambassadeur confirme qu'il convient de la compléter en ce sens.

M. Henri LEPERLIER fait remarquer qu'il est difficile de trouver une traduction anglaise convenable de la fonction de « conseiller consulaire » et propose celle de « elected ». Ce sera fait sur le site de l'ambassade.

5– b Logement

Mme Marie-Hélène POUDEVIGNE donne lecture d'un courrier de réponse qui lui a été fait par le Gouvernement irlandais suite à une lettre de sa part soulignant les difficultés de logement en Irlande. Une copie de cette lettre est jointe en annexe de ce procès-verbal.

5– c Lettre d'un ressortissant français

Conformément à la demande d'une ressortissante française résidant en Irlande, il est fait lecture aux conseillers consulaires d'un courrier en date du 25 août 2018 en réaction au procès-verbal du conseil consulaire du 29 juin 2017, concernant l'avortement.

Mme Laurence HELAILI indique ne pas avoir fait d'ingérence dans les affaires irlandaises. Elle a, lors du conseil consulaire évoqué, soutenu la nécessité et le droit à l'information des Français, auxquels elle est d'autant plus sensible que plusieurs difficultés de compatriotes confrontés à la loi anti-avortement lui ont été rapportées.

L’ordre du jour étant épuisé, l’ambassadeur clôture la réunion à 13h.

Stéphane CROUZAT,
ambassadeur, président du conseil consulaire

Amélie DOLLE conseillère consulaire vice-présidente du conseil consulaire	Laurence HELAILI conseillère consulaire	Henry LEPERLIER conseiller consulaire	Marie-Hélène POUDEVIGNE conseillère consulaire